

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, le douze juillet les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	33	Contrat adjoint administratif	Renouvellement contrat adjoint administratif à la poste	
2	34	Rapport annuel SIAEP	Rapport annuel du SIAEP de Vélines	
3	35	Rapport annuel SPANC	Rapport annuel du SPANC	
4	36	Travaux routiers	Choix des entreprises travaux routiers 2012	

L'an deux mille douze, le douze juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 09 juillet 2012.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Annick KOURLATE, Jacques BERTHET, Jean-Luc FAVRETTO, Josiane MANZANAS, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Pierre POUGET, Franck POURTAL, Florentine N'GAPELE COULIBALY, Alain BATAÇ, Claude ROUCHEYROLLE, Hélène GUISSSET

Absents excusés : Michel CARPENTIER, Marie-France AUDET, Marie-José GUERIN

Absent non excusé : Néant

Procurations : Mme GUERIN Marie-José à Mme MANZANAS Josiane
Mme AUDET Marie-France à Mme KOURLATE Annick

Secrétaire de séance : Hélène GUISSSET

Approbation du procès-verbal

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 28 juin 2012 pour approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT DE LA POSTE

La fréquentation du bureau de poste reste stable.

Monsieur le Maire propose de renouveler le Contrat à durée déterminée de l'agent affecté à ce poste pour une durée de 1 an du 16 Aout 2012 au 15 Aout 2013.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de ce contrat

Délibération :

Le Maire indique que le contrat de l'Adjoint Administratif de la Poste arrive à expiration au 15 Août 2012. Il convient de statuer sur le devenir de ce contrat.

Sachant que la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale a été signée pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2009 et que cet emploi est calqué sur cette convention, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de proroger ce contrat pour une durée d'un an à compter du 16 Août 2012 à raison de 17 h 30 par semaine.

TRAVAUX ROUTIERS 2012 : CHOIX DES ENTREPRISES

A noter qu'il n'est plus nécessaire de demander plusieurs devis.

Les travaux sont essentiellement du point-à-temps, des traversées de routes et des rives

Les travaux s'effectueront sur VC 303,301, 202,204, 305, VC 04, carrefour VC 05-VC 201

Route de St Michel (307) après Le Maridat, au Bouty et à l'ancienne Poste.

Il a été demandé des devis pour un budget de 35 000 €, auprès de trois entreprises.

ABTP pour un montant de 38246,39€ soit 34€ le m²

EUROVIA pour un montant de 35165,15€ soit 31,98€ le m²

ETR pour un montant de 37771,12€ soit 32,80 € le m²

La commission des routes propose EUROVIA.

Vote à l'unanimité pour EUROVIA

Les travaux commenceraient après le 15 Aout et en dehors des périodes de vendanges.

Délibération :

Le Maire indique qu'un devis a été demandé auprès de trois entreprises concernant les travaux routiers pour 2012.

-ABTP : 38 246,39 € soit 34 € le m²

-EUROVIA : 35 165,15 € soit 31,98 € le m²

-ETR : 37 771,12 € soit 32,80 € le m²

La commission des routes propose l'entreprise EUROVIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal suit l'avis de la commission des routes et retient l'entreprise EUROVIA.

RAPPORT ANNUEL DU SIAEP DE VELINES

Le conseil prend acte du compte rendu sur la qualité et le prix de l'eau.

Ce rapport est consultable en mairie.

Délibération :

Le Maire procède à la lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) pour l'année 2011. Il précise que ce rapport est à la disposition de tout requérant au secrétariat de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL DU SPANC DE LA CDC

Le conseil prend acte du compte rendu sur la qualité et le prix du SPANC (service public assainissement non collectif).

Ce compte rendu est consultable en mairie. Il sera envoyé par mail aux conseillers.

Délibération :

Le Maire procède à la lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'année 2011. Il précise que ce rapport est à la disposition de tout requérant au secrétariat de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA VISITE DE MONSIEUR LE MAIRE A MONSIEUR LE SOUS PREFET

Le sous préfet a fait la remarque que :

- « La commune de Montcaret a voté contre le périmètre et contre les statuts. »

« Le Sénat a voté avec une majorité de 2/3 et la CDCI à l'unanimité .Donc la loi est passée « .

« Il n'est pas question qu'une ou deux communes rejoignent actuellement la Gironde « .

- Concernant la DETR allouée pour les deux logements Raynaud, elle ne peut être transférée sur la salle de judo.

Si elle n'est pas utilisée elle sera perdue. (41000€ accordée en 8 Aout .2011 les travaux peuvent être réalisés jusqu'en 2014) Les logements sont donc une priorité.

- La salle de judo doit être accessible aux handicapés (ascenseur). Donc il faut refaire le dossier correctement pour une nouvelle demande avec ascenseur pour 2013. Les entrainements doivent être accessibles aux handicapés.

Il est a noté qu'en général, toutes les salles publiques à l'étage devront être accessibles aux handicapés en 2015.

Les taux de subvention pour la salle de judo avec ascenseur pourront être revus à la hausse afin d'avoir 80% de financement pour 2013.

Nécessité de faire la demande pour une augmentation du contrat objectif.

- La cave coopérative peut être sécurisée en ne mettant que du grillage sur la périphérie avec panneaux d'interdiction d'entrer, ce qui réduirait le coût des travaux qui étaient de l'ordre de 13 000€, et dégagerait la responsabilité de la Collectivité.

L'immeuble Raynaud doit être réhabilité avec les deux logements pour lesquels nous avons eu l'accord de la DETR

La commission des bâtiments doit se réunir au plus tôt afin de travailler sur les dossiers Judo et immeuble Raynaud et finaliser ces projets .La réunion est fixée au 2 Aout 2012 à 19H30.

Le Maire propose d'inviter le sous-préfet, dans la Commune pour l'inauguration du Parking Tournier et de la Salle des fêtes.

A Voir très rapidement car le délai est de deux mois et donc l'invitation serait pour le mois d'octobre avec un protocole à suivre suivant le schéma :

Invitation à la sous préfecture puis au conseil général avec proposition de deux ou trois dates

Invitation de la « député » de la Dordogne.

Problème sécurité sur la salle des personnes âgées. Il faut que l'alarme soit mise en place aussi sur cette salle.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Ados : Il a été mis en place une sortie Laser Play le 11 aout pour deux groupes de 10 personnes d'une durée de 1H chacune à 14 H et 15H. Les affiches sont en court de réalisation.

Les ados ne sont pas prêts à organiser des manifestations au sein de la fête locale, les adultes étant présents.

Voir si la CDC finance la moitié de leur participation à la descente de la rivière pour la fête du 12 aout
Demande de leur part d'achat de filet et poteaux pour faire du volley.

Poubelles : La distribution est en partie terminée .Pour les commerçants rien n'est encore distribué.
Un recensement des personnes ayant un chemin à parcourir de plus de 100 m doit être réalisé pour 2013.

Communication : Le bulletin a été distribué. Un nouveau module « calendrier des festivités et réunions » a été mis en place sur le site internet de Montcaret.

Conseil d'école : 127 enfants à la rentrée prochaine sur le RPI. Plus de petits que d'ordinaire.
Voir Travaux à faire début Aout dans la classe CP car des traces d'humidité (champignons) apparaissent sur le mur côté Nord.

Le système informatique au niveau de l'Ecole numérique n'a jamais bien fonctionné donc nécessité de travaux de l'ordre de 2 000€ à négocier.

Cantine : Plus de livraison d'Intermarché .Donc nécessité de voir avec Leclerc s'il y a une possibilité puisqu'il livre à Lamothe et à St Michel.

COMMUNAUTE DES COMMUNES

-4000€ de subvention Mission locale, 2 000€ pour le cinéma de la Brèche

-Lancement tranche 3 des travaux de réhabilitation des berges de la Dordogne. Fête de la rivière le 12 aout départ descente à 14H30

-Ecopole : la construction d'un bâtiment à énergie positive nécessite la pose d'éléments photovoltaïque

Vote sur le périmètre de la nouvelle CDC : 10 contre 9 pour 2 abstentions

Vote sur les statuts de la nouvelle CDC : 10 contre 9 pour 2 abstentions

Vote sur la gouvernance : 9 contre 10 pour 2 abstentions.

Montcaret ne s'est pas prononcé sur la gouvernance au sein du conseil municipal.

Les commissions de travail sur les prochains statuts sont de l'ordre de 8.

Ces commissions se réuniront à partir du 20 juillet prochain.

QUESTIONS DIVERSES

Problème de stationnement dans le virage de l'église sur la chaussée des deux cotés ce qui est dangereux.

Information sur le stationnement à remettre dans le bulletin.

Mettre des panneaux sortie d'agglomération au niveau des zones 30

Prochaine réunion le 13 septembre à 20H30

La séance est levée à 22 h 30

Prochaine réunion le 13 Septembre à 20 h 30

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	Absente
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE		Florentine N'GAPELE COULIBALY	
Josiane MANZANAS		Marie-José GUERIN	Absente
Jacques BERTHET		Alain BATAÇ	
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	Absent
